

Décision

Générale

colonial

Décision n° 685 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 685

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 avril 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef Aden Elmi, Mle 177. réunira 20 ans et 11 jours de service au 1e juin 1967. Il atteint la limite de la durée maximale des services fixée à 20 ans. Il sera rayé des contrôles le 1er juin 1967. Il recevra le certificat de bonne conduite. Ce gradé, réunissant à cette date 1 an 10 mois et 17 jours de service militaire, et 18 ans 1 mois et 24 jours dans les Forces locales, soit un total de 20 ans et 11 jours de service, percevra une allocation viagère annuelle d'ancienneté de 78.000 FD (soixante dix-huit mille francs Diibouti) payable trimestriellement et à terme échu.